

Impliquer la société civile, mettre les droits de l'homme à l'ordre du jour

Droits des femmes, égalité des sexes, RCSNU 1325 (femmes, paix, sécurité)

Parallèlement à tous les efforts visant à mettre fin à la guerre, la Suisse doit promouvoir la participation des femmes en Ukraine dans tous les processus de décision. Selon la stratégie du DFAE sur l'égalité des sexes et les droits des femmes, la Suisse doit développer des lignes d'action "visant à renforcer la représentation des femmes, leur influence et leur poids politique dans la gouvernance locale, la décentralisation et la gestion des fonds publics, ainsi que dans les élections et les processus menant à une transition démocratique". Cela signifie également que tout doit être entrepris dès maintenant pour développer une stratégie tenant compte de la dimension de genre pour la reconstruction de l'Ukraine et pour entamer une collaboration avec les organisations féminines locales. Leur voix doit être entendue lors de la conférence.

Ces dernières années, les femmes de l'est de l'Ukraine ont déjà fait état de l'insuffisance des services de base sur place - notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. De plus, la violence à l'encontre des femmes a augmenté de manière fulgurante depuis 2014 et les mécanismes de protection existants ne répondent aucunement aux exigences de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Les situations précaires ne permettent aux femmes ni la participation politique ni l'autonomisation économique.

Pour une paix durable, la participation équitable des femmes à tous les processus est essentielle. La conférence doit également discuter de la manière dont la protection contre la violence - pendant et surtout après la guerre - peut être assurée et dont la situation économique et sociale des femmes dans l'est de l'Ukraine peut être renforcée. Nous demandons au Conseil fédéral d'accorder à ces thèmes l'espace nécessaire lors de la conférence, avec la participation de militantes ukrainiennes et russes pour la paix.

Expliquer les crimes et rendre justice aux victimes

Dans le conflit ukrainien, des crimes punissables par le droit international sont commis en masse. Parmi eux, la violence liée au genre, qui touche particulièrement les femmes et les filles. Les responsables de ces crimes - y compris le crime d'agression - doivent être traduits en justice dans le cadre de procédures indépendantes, impartiales et équitables.

Les droits des victimes doivent être au premier plan des enquêtes et des poursuites. En outre, celles-ci doivent pouvoir exercer pleinement leur droit à la vérité, à la justice et à la réparation.

Toutes les institutions nationales et internationales responsables des crimes commis en Ukraine - en particulier les autorités nationales ukrainiennes et la Cour pénale internationale (CPI) - doivent prendre des mesures immédiates pour garantir la collecte et la conservation des preuves afin que les principaux responsables soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables. L'Ukraine doit également ratifier le Statut de Rome de la CPI et adopter une législation nationale qui permette une coopération efficace avec la Cour et les autres mécanismes internationaux de poursuite.

Nous appelons tous les États à intensifier et à coordonner leurs efforts dans le domaine de la justice internationale et à prendre les mesures suivantes :

- Coopération et soutien financier et politique à la Cour pénale internationale (CPI) dans tous les cas où la Cour est saisie - y compris en Ukraine.
- Coopération dans le cadre d'enquêtes menées par d'autres États, y compris l'équipe commune d'enquête de Pologne, de Lituanie et d'Ukraine, notamment par le biais de la coopération avec Eurojust.
- soutenir la création d'un tribunal hybride au sein du système judiciaire ukrainien ; pour toutes les parties au conflit et tous les crimes de droit international - y compris celui d'agression- afin d'augmenter les capacités du système judiciaire ukrainien et de décharger la CPI
- Lancer des enquêtes nationales sur la situation en Ukraine et mettre en place les structures et les ressources nécessaires pour que les crimes commis par toutes les parties au conflit puissent faire l'objet d'une enquête.

Protection et aide aux personnes menacées

Jusqu'à présent, environ six millions de personnes ont fui l'Ukraine et huit millions d'autres sont en fuite à l'intérieur du pays. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'attend à ce que 8,3 millions de personnes fuient l'Ukraine cette année. La solidarité des pays européens dans l'accueil des personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine est exemplaire et reste la principale protection pour les personnes menacées.

Nous appelons les États à continuer à faire preuve de solidarité et à se préparer à une crise durable :

- La décision de l'Union européenne et d'autres pays d'offrir une protection immédiate aux réfugiés d'Ukraine doit être maintenue tant que le conflit armé se poursuit.
- La protection et l'assistance doivent être accordées à toutes les personnes fuyant l'Ukraine, sans aucune discrimination, qu'elles atteignent les pays par des voies légales ou irrégulières.
- Compte tenu du risque d'exploitation sexuelle, de violence sexuelle et d'autres dangers liés au genre, une attention particulière doit être accordée aux besoins de protection des femmes, en particulier celles qui sont victimes de discrimination intersectionnelle.
- Au vu des violations des droits de l'homme en Russie et au Belarus et de la persécution des journalistes*, des opposants et des défenseurs des droits de l'homme*, la communauté internationale doit veiller à ce que les personnes persécutées en provenance de ces deux pays trouvent une protection. Les Etats doivent permettre aux personnes menacées de quitter le pays rapidement et en toute sécurité, accorder des visas humanitaires aux personnes en danger et à leurs familles et s'abstenir de les expulser vers la Russie et le Belarus.

Affecter davantage de fonds à l'aide humanitaire et à la coopération au développement

Pour promouvoir la sécurité humaine en Ukraine et dans le monde, il est urgent d'investir davantage dans l'aide humanitaire et la coopération au développement à long terme. Nous demandons au Conseil fédéral de profiter de la conférence sur l'Ukraine pour mettre à disposition et mobiliser des fonds supplémentaires pour l'aide humanitaire et la reconstruction de l'Ukraine.

Nous appelons tous les États à faire de même,

- de mettre à disposition les fonds nécessaires de toute urgence pour lutter contre la crise alimentaire mondiale, qui peuvent être utilisés par le biais du Programme alimentaire mondial, d'autres organisations des Nations unies ou du CICR. Il est essentiel de soutenir les plus pauvres et les plus nécessiteux sans mettre en danger les marchés et les producteurs locaux.
- de répondre enfin à l'objectif convenu par l'ONU de consacrer au moins 0,7% du revenu national brut à la coopération internationale.

Appliquer et étendre les sanctions économiques contre la Russie

Afin de ne pas alimenter le trésor de guerre de Poutine, les sanctions économiques internationales contre la Russie doivent être appliquées de manière conséquente et les avoirs correspondants des individus et des entités sanctionnés doivent être gelés. Ces sanctions doivent être coordonnées au niveau international et étendues à l'importation et au commerce de pétrole et de gaz. De même, il faut s'assurer que les commerçants* assument leurs responsabilités et effectuent un contrôle de diligence raisonnable.

Nous appelons les États à mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Introduction d'une base légale prévoyant des sanctions thématiques (smart sanctions) ciblées sur des personnes, des organisations ou des entités.
- Rejoindre la Task Force REPO de l'UE et des pays du G7 et mettre à disposition les ressources adéquates pour traquer les avoirs des personnes sanctionnées.
- Extension des sanctions à l'importation et au commerce de pétrole et de gaz.
- Une réglementation complète du secteur des matières premières par des autorités de surveillance. Celles-ci garantiraient que les matières premières négociées ne proviennent pas de zones de conflit faisant l'objet de sanctions internationales.
- Création d'un registre global et public des véritables propriétaires* ("ayants droit économiques") de sociétés, afin que les autorités et le public puissent comprendre les structures de fortune des oligarques russes sanctionnés et que le blocage de ces avoirs ne se fasse pas seulement de jure, mais qu'il y ait également accès aux données qui permettent de facto ces blocages.

Soutien à la lutte contre les conséquences de la guerre, y compris dans le Sud mondial

Les ressources financières pour la politique de paix, le travail sur les droits de l'homme et la coopération au développement doivent être augmentées, car la guerre en Ukraine a des conséquences dramatiques dans le monde entier. Dans les pays du Sud - dont les sociétés et les économies ont déjà été massivement affaiblies par la pandémie Corona - la famine et les crises économiques menacent.

Dans le cadre des institutions internationales concernées, les États doivent veiller, par des réductions de la dette ainsi que par la lutte contre la fraude fiscale privée et l'évasion fiscale des multinationales, à ce que les pays économiquement faibles et à revenu faible ou moyen du Sud mondial puissent mobiliser davantage de ressources publiques. Elles sont indispensables à ces États pour qu'ils puissent à nouveau réduire activement le prix des denrées alimentaires exorbitantes pour leurs populations par des achats publics et atténuer les crises économiques déclenchées par la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales par des investissements publics dans leur propre économie.

Traduction automatique